



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30
Présents : 23
Pouvoirs : 3
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 11 juin 2025

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

REBOUX Alain (CCVAI)

POUVOIRS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par PRADIER Bruno (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) représentée par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Signature de la convention de reversement au Département de la Loire dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)

Date de transmission de l'acte: 24/06/2025

Date de reception de l'AR: 24/06/2025

042-244200614-DE2025_1806_08-DE

AGEDI

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre du dispositif national FRANCE RENOV', issu de la loi « Climat et Résilience », l'ANAH finance le Service Public de la rénovation de l'Habitat (SPRH) à travers une convention tripartite entre l'État, l'ANAH et l'EPCI.

Dans sa configuration actuelle, ce financement couvre deux volets :

- L'organisation territoriale du service public (animation, coordination, pilotage)
- Et l'information, le conseil, l'orientation et l'accompagnement des ménages.

La CCVAI, en tant que maître d'ouvrage du pacte territorial, perçoit la totalité de la subvention allouée par l'ANAH.

Le Département de la Loire, quant à lui, met en œuvre des missions éligibles telles que l'accueil, le conseil habitat et l'animation thématique, et porte les dépenses correspondantes. Pour encadrer le reversement au Département de la Loire d'une partie de la subvention allouée à la CCVAI, il est proposé de signer une convention pour fixer les modalités de cette opération.

Les montants précis seront définis selon la maquette financière du Pacte et ajustés en fonction des dépenses réelles

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE le Président à signer la convention de reversement au département de la Loire dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) pour l'année 2025

Article 2 : STIPULE que les montants précis seront définis selon la maquette financière du Pacte et ajustés en fonction des dépenses réelles

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 18/06/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 24/06/25
et de la publication le : 24/06/25*

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 24/06/2025
Date de réception de l'AR: 24/06/2025
042-244200614-DE2025_1806_08-DE
A G E D I